

## Célibataires et "grosses d'enfant": "il luy donna seulement quatre sols".

Monnaie, Indre-et-Loire, 1733-1763.

Sous l'Ancien Régime, les filles célibataires qui tombaient enceintes devaient obéir à l'édit d'Henri II les obligeant à déclarer leur grossesse auprès d'un juge. Ne pas le faire les mettait en danger de mort, l'édit prévoyant en effet que si l'enfant mourait sans baptême, la mère serait pendue. Le but était d'éviter les infanticides et de perdre les âmes des enfants ainsi conçus.

La déclaration leur permettait également de porter plainte contre le géniteur quand elles en connaissaient l'identité. Voici l'histoire de certaines d'entre elles :

30 novembre 1733 : Jeanne Marguerite Moreau, fille mineure âgée de 22 ans, fille de « feu Pierre Moreau, vigneron de la paroisse de La Croix et de defunte Jeanne Chapeau, servante domestique du nommé Jean Acquette, laboureur, ... a fait sa déclaration qu'elle est enceinte et grosse d'enfant d'environ six mois du fait et des oeuvres du nommé Buffet cy devant cocher de la dame veuve du trésorier de France au bureau des finances à Poitiers, ne sachant autrement le nom ny le surnom dudit Buffet, lequel l'a surprise, séduite et abusée et l'a cognue charnellement, allant fort fréquemment lorsqu'il estoit chez ladite dame, l'amener à une maison à elle appartenante nommée la Huchonnière dans le voisinage dudit Acquette son maître et alloit, lorsqu'elle estoit seule aux champs, dans les bois des environs à garder des vaches, la trouver si fréquemment qu'il est parvenu à ses fins, estant plus aagé qu'elle et de beaucoup supérieur en force ».

15 janvier 1734 : Marie Chasteigner, fille majeure de défunt Jacques, vigneron à Nazelle, déclare qu'elle est enceinte de quatre mois « du fait et des oeuvres du nommé Dardeau, sergent de contrainte, ... ne sachant son nom de baptême, demeurant fauxbourgs et paroisse de St Denis en cette ville, lequel l'a cognue charnellement une foy seulement près la porte du chasteau de cette ville où il la joignit et la pressa de manière qu'il exécutta son dessein et satisfît sa passion avec elle après quoy il luy donna seulement quatre sols ».



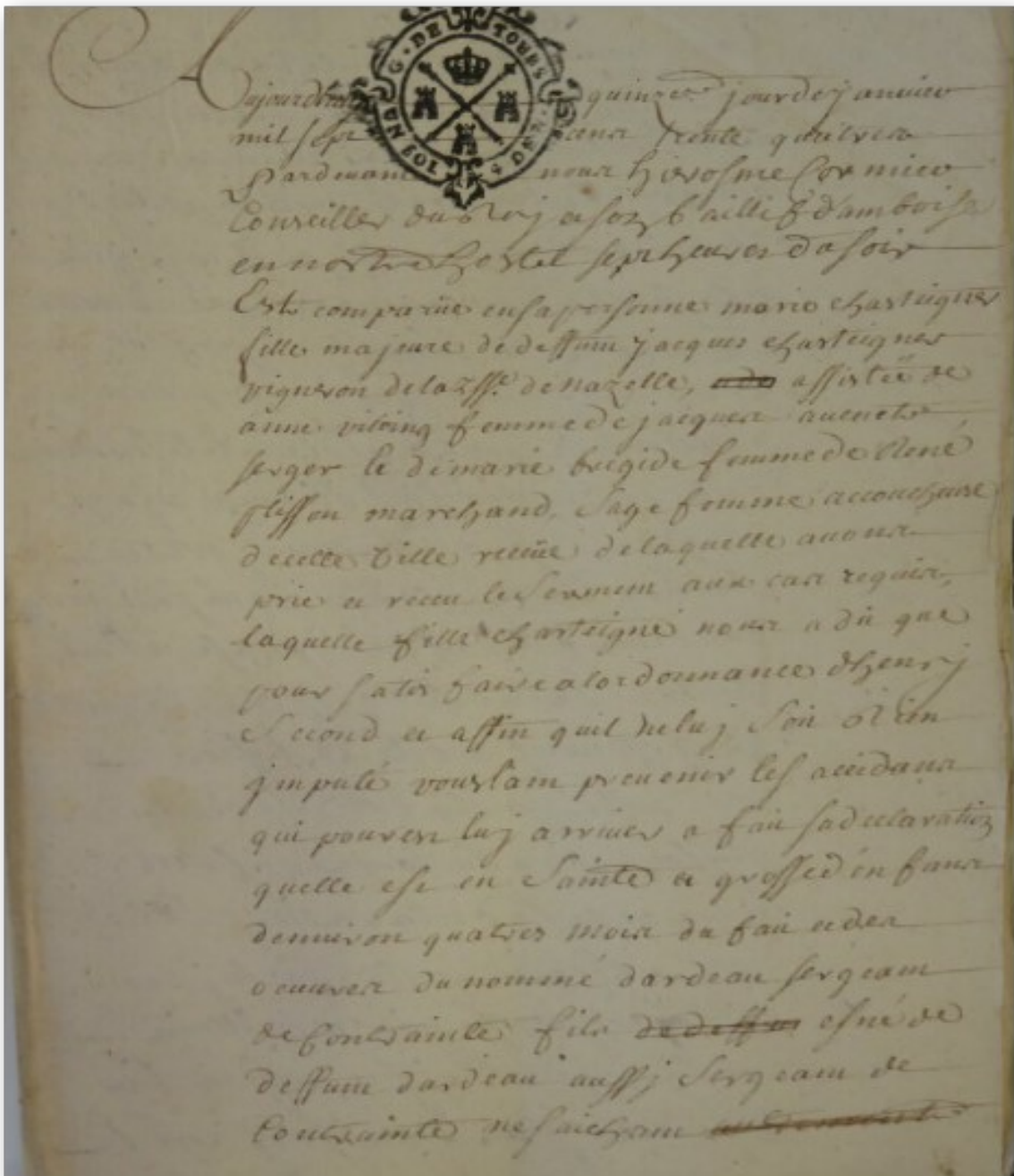
Abbaye

Une nouvelle demeurante fauxbourg le  
parroisse de saint denis de cette ville  
lequel las logeur Charuell emem  
une fois full ement pres la porte du  
Chateau de cette ville ou il la joignit  
et la pressa de maniere quil l'ecutta  
son dessein et satisfi sa passion  
avecq elle apres quoy il luy donna  
scell emem quatre sols, le sermen  
d'elle prie aux cas Requies ajare  
et affirmé sa declaration estre  
sincere et veritable en quoy ledit  
dardieu fils esne qui est l'aul  
l'aulheur de saditte grossesse, laquelle  
grossesse nous a esté certifiée  
veritable par laditte femme  
Bliffon qui a dû la voir visitee

22 novembre 1734 : Antoinette Blondeau, 22 ans, fille de défunt François, vigneron à Athée, « demeurante depuis deux ans en qualité de servante domestique chez le sieur François Damont ... garde de monsieur le gouverneur de cette ville ... laquelle nous a fait sa déclaration de grossesse qu'elle est enseinte ... d'environ un mois, du fait et des oeuvres dudit Damont son maistre, du fait duquel nous a aussy dit avoir esté desja une fois grosse dont elle est accouchée il y a trois mois d'un garçon chez ledit Damont à sa campagne près la ville, y demeurant, paroisse de St Florentin de Bléré, lequel Dmaont, le lendemain de ses couches luy

fit porter sondit enfant en la ville de Tours dans le fauxbourg Saint Simphorien où si trouva du monde apporté de la part dudit Damont qui le firent baptiser sous le nom d'elle et d'un père incognu, et ledit Damont le vouslut ainsy sous prétexte, dit-il, qu'il ne vouslut pas que ses enfants en eussent connaissance, lequel enfant, elle sait avoir esté laissé en nourrisse et y estre actuellement chez une nommée La Voisin, femme d'un batelier ».

Convoqué devant le juge, Damont, son maître « a reconnu la vérité de la ditte déclaration sinon qu'il ne peut dire si la ditte fille Blondeau est actuellement enseinte de son fait, ne l'ayant cognue charnellement qu'une seule fois depuis ses couches, lequel a consenty se charger non seulement dudit enfant né mais encore de celui qui naistra ... et de la payer tel dommages et interests quil nous plaira arbitrer, lesquels avons arbitré à la somme de soixante livres ».



9 janvier 1761 : Anne Bernard, 22 ans, fille de feu Jacques Bernard, vigneron d'Athée et de feu Jeanne Hardion ... « *servante domestique chez le sieur François Roy, fermier du lieu de Mautoussant, paroisse de Souvigny, ... laquelle nous a déclaré être grosse d'environ huit mois des oeuvres d'un passant qu'elle ne connoit point qui a joui d'elle et l'a connue charnellement aux fêtes de Pentecôte dernière sur le grand chemin de Souvigni à Amboise sur les neuf heures du soir, revenant d'Athée où elle estoit allée voir sa belle-mère et en se rendant chez ledit Roy son maître* ».

28 juin 1763 : Louise Mariot, veuve de Pierre Mabile, Me cordonnier en cette ville y demeurante ... laquelle nous a déclaré qu'Anne Mabile, sa fille mineure aagée de vingt trois ans, est grosse d'enfant, qu'elle est actuellement dans les douleurs de l'accouchement, que ce n'est que d'hier onze heures du soir, temps auquel les douleurs ont commencé de la prendre, qu'elle, déclarante, a fait avouer à sa fille sa grossesse qu'elle soupçonnoit et suspectoit depuis quelques mois; que sa fille n'estant pas en état actuellement de faire sa déclaration, elle comparante, la fait aujourd'hui pour sa fille afin de satisfaire à l'édit d'Henry Deux et de mettre sa fille à l'abri des peines prévues par ledit édit contre les filles qui scellent (cachent) leur grossesse; nous a déclaré en outre que sa fille luy a pareillement avoué quel est l'auteur de sa grossesse, quelle n'en fait point mention dans la présente déclaration par considération pour le dit auteur, réservant néanmoins pour sa fille de réitérer la présente déclaration lorsqu'elle sera en état de le pouvoir faire, même de se pourvoir par les voies de droit contre ledit auteur".

Source :

AD Indre-et-Loire, 3B296 / [Généalogie31 – Groupe FB](#)